

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**  
**Pour l'occupation du domaine public portuaire**

**Objet :**

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition des bureaux sur la zone de l'Hydrobase et appelle les entreprises intéressées à candidater.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Caractéristiques principales de l'occupation :**

Désignation occupation	Référence Tarif	Date de disponibilité	Durée AOT
<b>1 bureau 120 m2 bureau/local technique – localisation Hydrobase Nord</b>	<b>1230 1210</b>	<b>01/05/2023</b>	<b>2 à 4 ans</b>
<b>1 bureau 34 m2 bureau – localisation Hydrobase Nord</b>	<b>1220</b>	<b>01/06/2023</b>	<b>2 à 4 ans</b>
<b>1 bureau 34 m2 bureau – localisation Hydrobase Nord</b>	<b>1220</b>	<b>01/06/2023</b>	<b>2 à 4 ans</b>

- Localisation sur la zone de l'HYDROBASE ;
- Les occupants de ces espaces doivent se conformer aux modalités d'accès au terminal de l'Hydrobase ;
- Redevance domaniale correspondant au tarif 1210, 1220, 1230 du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>) ;
- Occupation temporaire, précaire et révoquant en application du code général de la propriété des personnes publiques.

**Critères d'attribution :**

Activité : Entreprise avec activité portuaire	40%
Métier : Transporteur	20%
Candidat non débiteur du GPMLM	40%

**Documents à transmettre :**

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé ;
- Les références professionnelles ;
- Les attestations d'assurance.
- L'extrait Kbis.

**Modalités de réponse :**

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : [saji@martinique.port.fr](mailto:saji@martinique.port.fr).

**Date limite de réception des candidatures :** 3 avril à 12h